



CONSEIL SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 26 JUIN 2017

<u>Référence du service :</u> Budget-PG/PL/VM-03d	<u>Objet de la délibération :</u> 1^{ère} DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2017
<u>Etaient présents(es) (21)</u>	
Philippe GRAS, <i>Président</i>	
André BRUNDU, Bernard CLEMENT, Jean-Jacques GRANAT, Jean-François LAURENT, <i>Vice-Président(e)s présent(e)s</i>	
Vincent ALLIER, Nadine ANDREO, Laurent BURGOA, Marianne CREPIN, Marie-Reine DELBOS, Gilles DONADA, Alex DUMAGEL, Jean-Baptiste ESTEVE, Michel FEBRER, Vivian MAYOR, Maurice MOURET, Murielle NEPOTY, Thierry PESENTI, Bernard PRADIER, Jacky REY, Olivier RIGAL, <i>Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent (e)s</i>	
<u>Etaient représentés(ées) (8 pouvoirs)</u>	
René BALANA, donne pouvoir à Jean-Baptiste ESTEVE ; Maryan BONNET donne pouvoir à Jean-François LAURENT ; Pilar CHALEYSSIN, donne pouvoir à Jacky REY ; Marc FOUCON donne pouvoir à Philippe GRAS ; Bernadette POHER donne pouvoir à Michel FEBRER ; Jacky RAYMOND donne pouvoir à Vincent ALLIER ; Catherine ROCCO donne pouvoir à Jean-Jacques GRANAT ; Pierre MAUMEJEAN donne pouvoir à Marielle NEPOTY.	
<u>Etaient excusés(ées), absents(es) (59)</u>	
Pierre GAFFARD-LAMBOND, Juan MARTINEZ, Laurent PELISSIER, Gaëtan PREVOTEAU, Fabienne RICHARD, <i>Vice-Président(e)s absent(e)s</i>	
William AIRAL, Marie-Paule ARMAND, Joseph ARTAL, Sonia AUBRY, Jean-Pierre BONDOR, Jacques BONHOMME, Sylvie COMPEYRON, Ivan COUDERC, Robert CRAUSTE, Nathalie CREPIN, Jean-Paul CUBILIER, Alain DALMAS, Jean DENAT, Jean-Luc DESCLOUX, Alain DUPONT, Arthur EDWARDS, Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, Richard FLANDIN, Marilyne FOULLON, Philippe FOURNIER-LEVEL, Jean-Pierre FUSTER, Michel GABACH, Maurice GAILLARD, Gérard GIRE, Pascal GOURDEL, Théos GRANCHI, Robert HEBRARD, Michaël MANEN, Marie-Françoise MAQUART, Antoine MARCOS, Guy MAROTTE, Pierre MARTINEZ, Jean-Claude MAZAUDIER, Michel MISSOT, Olivier PENIN, Nicole PERRAU, Corine PONCE-CASANOVA, Thierry PROCIDA, Marie-France RAINVILLE, Serge REDER, Jean-Noël RIOS, Sophie ROULLE, André SAUZEDE, Guy SCHRAMM, Jean-Rémy SOLANA, Jean-Marc SOULAS, Joël TENA, Jean-Michel TEULADE, Gilles TIXADOR, Frédéric TOUZELLIER, Gilles TRAULLET, Lucien VIGOUROUX, Joël VINCENT, Muriel VOLLE-ROGEL, <i>Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s ou absent(e)s</i>	
Sièges : 88 Membres en exercice : 88	

1/3

Monsieur, Jean François LAURENT Vice-président, expose :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 n° 2002-298-6 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2007-06-07-01 en date du 7 juin 2007 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2013-03-28-07 en date du 28 mars 2013 approuvant le budget primitif 2013,

Considérant qu'à la suite des remarques de la trésorerie il est nécessaire de procéder à la première décision modificative du budget du syndicat mixte du SCOT Sud Gard comme suit :

Dans la section investissement :

En dépenses :

Compte 001 : indiquer le déficit reporté de 26 339,76 €

En recettes :

Compte 1068 : indiquer le montant transféré depuis la section fonctionnement pour combler ce déficit de 26 339,76 €

Le CONSEIL SYNDICAL, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

Exprimés : 29 (dont 8 pouvoirs)

Pour : ...29..... Abstention :... 0..... Contre :0...

ARTICLE 1^{er} : De porter un avis favorable à cette 1^{ère} décision modificative du budget 2017, comme suit :

Dépenses d'investissement :

Chap/ligne	intitulé	BP 2017	DM	BM
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 EUR	26 339,76 EUR	26 339,76 EUR

Recettes d'investissement :

Chap/ligne	intitulé	BP 2017	DM	BM
1068	Excédent de fonctionnement capital	0 EUR	26 339,76 EUR	26 339,76 EUR

ARTICLE 2nd : De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.



Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard

SYNDICAT MIXTE
Arche Bötti n° 1 - 3^{ème} étage
116, Allée Norbert Wiener
30900 NIMES
www.scot-sud-gard.fr
Tél : 04 66 02 55 30 - Fax : 04 66 28 91 02

Philippe GRAS
Maire de Codognan
Vice-Président de Rhône-Vistre Vidourle